

accordées aux chanoines étudiants, dans le cas seulement, où la somme perçue, en dehors des dites livraisons, n'excédait pas 15 livres capitulaires ; or, G. de Challant touchait déjà 19 livres. En conséquence, le 11 décembre, on annula la décision du 5.

Il semble, du reste, que le séjour aux études de G. de Challant ait dû subir d'assez fréquentes lacunes.

Dès 1460, il avait été nommé chanoine de l'église cathédrale d'Aoste. Si sa nomination au chapitre de Lyon avait pu le flatter, celle de membre du chapitre d'Aoste dut lui être bien plus sensible. Aoste, c'était la patrie, patrie d'autant plus chère que son sort avait été de tout temps lié à celui de sa famille, que celle-ci y avait rempli, y remplissait encore un rôle prépondérant. Aussi, est-ce à Aoste que vont toutes ses pensées et toutes ses affections, c'est là qu'il a passé la plus grande partie de son existence, ne faisant au chapitre de Lyon que de courtes et rares apparitions, c'est là qu'il va semer, avec une admirable largesse, les ressources de sa grande fortune, ici relevant d'anciens monuments, là en faisant élever de nouveaux, qui tous conservent, aujourd'hui encore, le souvenir de leur artisan.

Au moment même où G. de Challant entrait au chapitre d'Aoste, celui-ci entreprenait la construction de son cloître, et le nom du nouveau chanoine se retrouve, parmi ceux des donateurs, sculpté en relief sur les chapiteaux des colonnes. Plus tard, on dut songer à l'église. Élevée vers le XI^e siècle, sur les ruines de celle qui, sous Constantin, avait succédé elle-même à la basilique romaine, la cathédrale subit alors une restauration très importante et dont G. de Challant supporta la plus grande part. La voûte ogivale de la nef principale fut refaite à ses frais : à chaque